

Adresse du conseil général de la commune de la Flotte, qui annonce la joie pour la prise de Toulon et sur le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur. Il offre à la patrie une décoration militaire, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de la Flotte, qui annonce la joie pour la prise de Toulon et sur le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur. Il offre à la patrie une décoration militaire, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 490-491;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29633_t1_0490_0000_12

Fichier pdf généré le 01/02/2023

jamais assez fait ; tant que la patrie aura des besoins, ses ressources ne sont point épuisées ; parlez, des nouveaux dons plus considérables que les premiers seront offerts. Ce que possèdent les habitants de Mont-Renard est à la patrie avant d'être à eux ; ils savent qu'ils lui doivent tout, jusqu'au sacrifice de leur vie ; le serment qu'ils ont fait, ne sera pas vain ; la liberté ou la mort.

Par ce qu'a fait la petite commune de Mont-Renard, par ce qu'elle peut faire encore, on peut donc juger des ressources de la République. Législateurs, soyez toujours confiants dans ses forces, vous êtes investis de la confiance entière de la nation ; votre courage, votre intrépidité vous l'ont mérité à jamais : restez à votre poste jusqu'à ce qu'une paix durable consolide la gloire et le bonheur d'une grande nation qui portera vos noms à l'immortalité.»

MILLESTE (*présid.*), MARTIN (*secrét.*).

73.

L'administrateur du district de Beaune fait passer à la Convention un don de 369 liv., donné par la commune de la Roche-Fidèle, ci-devant Rochepot, pour les braves défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Beaune, 16 germ. II*] (2).

« Citoyen président,

L'administration du district de Beaune s'empresse de faire passer à la Convention, un don de 369 liv., donné par la commune de Roche-Fidèle (ci-devant Rochepot) pour nos braves défenseurs ; il y était joint aussi 1 paire de souliers, mais un volontaire joignant l'armée en ayant besoin, nous lui avons remis, et joignant à la somme ci-dessus, celle de 8 l., 5 s. pour le prix d'icelle, cette commune a fait un effort bien agréable, et ne demande de reçu que la mention au Bulletin, assurée que l'emploi en sera fait suivant ses désirs. S. et F. Vive la République.»

René RICORD, Noisette NIOURET.

74

La société populaire et républicaine de Perthes, district de Saint-Dizier, département de la Haute-Marne, félicite la Convention nationale d'avoir découvert la conjuration par ses soins infatigables ; elle promet de voler au secours de la Convention et de lui faire un rempart de son corps ; elle offre 1 once et demie 36 grains de matière d'or, et 14 onces et demie de matière d'argent, pour achever la destruction des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXV, 175 et 347. Bⁱⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl^t). La Rochepot, et non Rochefort.

(2) C 297, pl. 1026, p. 6.

(3) P.V., XXXV, 175 et 348. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t) et 30 germ. (1^{er} suppl^t) ; *Débats*, n° 574, p. 438 ; *Rép.*, n° 118.

[*Perthes, 14 germ II*] (1).

« Citoyens représentants,

La Société républicaine de Perthes, district de St-Dizier, département de la Haute-Marne, vous félicite sur la conjuration découverte tant par vos soins infatigables, que par ceux du Comité de salut public ; continuez à déjouer les projets insensés de ces vils conspirateurs qui voudraient renverser la république pour y substituer une nouvelle tyrannie ; restez à votre poste, opérez le bonheur des français, et comptez sur le patriotisme des vrais sans-culottes de cette commune prêts à voler à votre secours, et vous faire un rempart de leurs corps ;

La Société députe vers vous les citoyens Gageot père et fils, tous deux membres de la dite Société, pour vous présenter notre vœu et déposer sur l'autel de la patrie notre petite offrande qui consiste en 1 once et 36 grains de matière d'or, 14 onces 1/2 de matière d'argent, pour achever la destruction des tyrans. S. et F.»

Les membres du Comité de correspondance :

CAGNION (*secrét.*), VACQUEMART (*présid.*),
HENRIET.

75

Le conseil général de la commune de la Flotte annonce la joie que les bons citoyens ont ressentie de la prise de Toulon, du décret sur le gouvernement révolutionnaire, et sur celui qui rend la liberté aux hommes de couleur ; ils applaudissent au juste châtement infligé aux traîtres, et envoient une ci-devant décoration militaire ; ils promettent de périr plutôt que de laisser porter la moindre atteinte à l'indivisibilité de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La Flotte, 15 germ. II*] (3).

« Citoyens représentants,

C'est avec la plus vive satisfaction que les citoyens composant la nouvelle municipalité formée le 18 ventôse dernier, ont appris dans les temps la reprise de Toulon, lâchement livrée aux féroces anglais. Ils s'en sont réjouis dans une fête publique avec tous les bons citoyens.

Nous vous remercions, Citoyens législateurs, de votre décret sur le gouvernement révolutionnaire et vous promettons de le faire strictement exécuter. Nous vous remercions aussi d'avoir rendu la liberté à nos frères les gens de couleur ; cet hommage rendu à l'humanité et l'égalité vous donne un titre de plus à la reconnaissance publique.

La terreur est entrée dans le cœur des tyrans coalisés, contre notre liberté ; ils ont senti leurs trônes chanceler, et vous ont proposé une trêve que vous avez refusée avec indignation, nous vous en félicitons ; de nouveaux catilina couverts d'un vernis de patriotisme, des scélérats

(1) C 297, pl. 1026, p. 5.

(2) P.V., XXXV, 175 et 347. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t), 30 germ. (1^{er} suppl^t) ; *Débats*, n° 574, p. 438 ; *Rép.*, n° 118.

(3) C 297, pl. 1026, p. 4.

qui fondaient leur fortune sur la ruine de la république, et tramaient la perte des patriotes (qui trompés par leur fausse popularité les avaient élevé aux fonctions les plus honorables) ont été découverts par l'œil vigilant du Comité de salut public.

Vous en avez purgé la terre de la liberté ; puisse cet acte de justice effrayer tous ceux qui comme eux, ont toujours à la bouche les mots de liberté et de patrie et ne désirent que leur perte et son asservissement. Courage citoyens représentants, restez à votre poste ; continuez à y mériter les bénédictions du peuple, nous vous seconderons de tous nos efforts, et vous goûterez sous peu, avec nous, au sein de la République heureuse et florissante (qui sera votre ouvrage) la douce récompense de votre généreux dévouement.

Les habitants de cette commune ont fait nouvellement un don aux défenseurs de la patrie, de 125 chemises, 79 paires de bas, 13 paires de souliers, des vestes, guêtres et autres effets qui ont été envoyés au district de La Rochelle. Ils viennent de donner des cuivres de leur ménage, qui réunis à ceux de la cuisine du fanatisme protestant et catholique maintenant supprimés et remplacés par le culte de la raison, ont été convertis avec l'autorisation du brave Montagnard et représentant Lequinio en une pièce de canon du calibre de 4 qui va perfectionner l'instruction des canoniers du bataillon de la garde nationale de cette commune. Nos jeunes concitoyens de la réquisition, de 18 à 25 ans, sont partis joyeusement il y a trois jours pour aller se faire encadrer à Besançon dans l'armée républicaine ; il ont tous juré de n'accorder aucun répit aux tyrans coalisés contre notre sainte liberté.

Nous vous envoyons ci-inclus, Citoyen représentant, la décoration que le dernier tyran de France avait donné au citoyen Penaud Lagarrière, ancien officier à l'infanterie, domicilié en cette commune. Il l'a déposé à la municipalité dès le 16 7^{bre} 1793 (vieux style) avant que la loi lui en fit l'obligation. Ce citoyen marche ainsi que son fils aîné, défenseur de la patrie, sur la ligne révolutionnelle.

Pour nous, Législateurs, nommés par un concitoyen pour faire exécuter les lois, nous resterons à notre poste et périrons plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République. »

WIBLER (*maire*), FORRAIN, THIBAUD, DUCRUSEU, PETIT, GRASSET, PÉRONNET, BERJON, REMIGÉREAU, VILLENEUVE père, ARDOUIN, E. PHILIPPE, RENOU, J. FORIN, BEAUDOUIN, J. GUILBAUD, BRÉGEON, LESTRADE, BAUDOIN aîné, BIDET, BELLAUNE, VULLON, DURAND, VALLEAU, LENI, D'ANENEAU.

76

Les autorités constituées et la société populaire de Poissy ont félicité la Convention nationale à diverses époques sur ses grands travaux, notamment sur l'heureuse découverte de l'infamale conjuration ourdie contre la liberté et le peuple français; elles invitent la Convention nationale à rester à son poste, et remettent sur l'autel de la patrie plusieurs

don pour subvenir aux besoins des défenseurs de la patrie, une médaille, un dé d'argent et 133 livres 5 sols.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

L'ORATEUR de la députation : Citoyens représentants,

Les autorités constituées et la Société populaire de Poissy ont à diverses époques félicité la Convention nationale sur ses immortels travaux, notamment sur l'heureuse découverte qu'elle a faite de l'infamale conspiration ourdie par des scélérats d'autant plus monstres qu'ils avaient usurpé la confiance du peuple pour le mieux tromper. Mais grâce au zèle infatigable du Comité de Salut public, les têtes criminelles de ces scélérats viennent de tomber sous le glaive de la loi.

Les mêmes autorités et la même Société n'ont cessé de vous inviter, de vous conjurer même, Citoyens représentants, de conserver dans vos mains les rennes du gouvernement afin d'écraser les traîtres et les ennemis du peuple qui tenteraient encore de porter atteinte à notre sainte liberté, pour nous redonner des fers, que le peuple a si courageusement brisés.

Déjà les citoyens de la commune de Poissy ont fait différentes fois des offrandes pour subvenir aux secours des défenseurs de la patrie. Il ne s'en sont pas tenus à ces premières offrandes, vous voyez en ce moment à la barre de la Convention nationale, des membres des autorités constituées et de la Société populaire qui apportent : 129 chemises, 2 draps, 17 paires de bas, 4 paires de guêtres, 1 paquet de charpie, 2 paires de souliers, 133 l., 5 s. en assignats et numéraire, 1 pièce d'argent, 1 dé d'argent ; provenant d'une collecte faite par les citoyennes aussi présentes à votre barre, et à laquelle tous nos concitoyens ont contribué, pour être envoyé à nos frères d'armes qui vont aux frontières. Daignez, Citoyens législateurs, accueillir cette faible offrande, elle est proportionnée aux facultés de nos concitoyens, elle est la preuve de leur attachement pour la liberté et l'égalité, pour le maintien desquelles vous pouvez compter qu'ils verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang. » (2).

[Extrait des délibérations de la Sté popul. ; 13 germ. II.]

La Société populaire de Poissy, animée du plus pur patriotisme, et voulant venir au secours de nos frères d'armes qui vengent la cause de la liberté, a mis tout son zèle, à faire dans la commune, une collecte qui a produit 84 chemises, 3 paires de guêtres, 9 paires de bas, 1 paquet de charpie, et la somme de 37 liv. 5 sols, dont 12 en écus, et 14 liv. 15 s. en assignats, plus 1 pièce de mariage et 1 dé d'argent, avec 2 draps servant d'enveloppe, que la Société fait passer à la Convention nationale.

Elle a nommé à l'effet d'offrir ces dons, le citoyen Crétien, un de ses membres; elle le charge spécialement de porter au sein de nos

(1) P.V., XXXV, 176 et 348. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^é) et 30 germ (1^{er} suppl^é); *Débats*, n° 574, p. 438; *Rép.*, n° 118; *J. Sablier*, n° 1254.

(2) C 297, pl. 1026, p. 7, 8. Lettre datée du 23 germ. et signée RAIMBAULD, CRÉTIEN, TISSIER.